



AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 06 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATIVE DES STATUTS DE L'AFH DU 17 FEVRIER 2021

La convocation de l'AGE de l'AFH a été envoyée par mail le mercredi 3 février 2021.

La réunion a lieu en visioconférence *via* l'outil ZOOM, conformément à l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, et conformément à l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 qui a reconduit ces mesures jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021, prise en application de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Conformément à ces dispositions dérogatoires, les votes individuels et à bulletin secret sont électroniques, gérés par l'outil Balotilo. Ils ont été ouverts dès le mercredi 10 février et sont clôturés au cours de la réunion. Tous les documents nécessaires aux votes ont été annexés à la convocation (cf. Annexe 1) et sont consultables sur l'outil Balotilo.

Selon le Titre III, article 6 g) des statuts de l'AFH, « *l'Assemblée Générale [Extraordinaire] peut se réunir en session extraordinaire [...]. S'agissant de la modification des statuts [...], la moitié des membres, présents ou représentés, est nécessaire.* ».

L'AFH compte 83 adhérents au jour de l'AGE.  
42 votes ont été exprimés. Le quorum de 50% est atteint.

M. Mathieu RINGLER préside la séance. Il ouvre la séance à 18h00.

Mme Émilie MORICHON, chargée de projets pour la FPPCF (Fédération des Poneys et des Petits Chevaux de France) précise le cadre légal de la réunion. Elle informe que la réunion est enregistrée, que l'enregistrement est la propriété de l'AFH, qu'il est confidentiel et qu'il servira uniquement à l'élaboration du procès-verbal. Elle demande si quelqu'un s'y oppose. Pas d'opposition.

M. Mathieu RINGLER présente les modifications statutaires proposées, au nombre de trois.

- **Modification de l'adresse du siège social – Titre I article 1**

Ancienne adresse : Association Française du Haflinger, 13 rue de la Canesse 89340 Villeneuve La Guyard.

Nouvelle adresse proposée : Association Française du Haflinger, chez la SHF, 261 rue de Paris, 6<sup>ème</sup> étage, 93100 Montreuil.



## AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 06 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com

- **Modification du nombre minimum d'administrateurs – Titre II article 7 a).**

Ancienne version : « *L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant 12 à 15 membres actifs au plus, élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale et choisis en son sein* ».

Nouvelle version : « *L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant 9 à 15 membres actifs au plus, élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale et choisis en son sein* ».

- **Modification de la composition du Bureau – Titre II article 7 f).**

Ancienne version : « *Le Conseil d'Administration élit un bureau de 5 à 7 membres en son sein tous les deux ans, au scrutin secret, comprenant :*

- *Un président,*
- *Un ou plusieurs vice-présidents,*
- *Un secrétaire et éventuellement plusieurs secrétaires adjoints,*
- *Un trésorier et éventuellement plusieurs trésoriers adjoints.* »

Nouvelle version : « *Le Conseil d'Administration élit un bureau de 4 à 6 membres en son sein tous les deux ans, au scrutin secret. Le nombre des membres du bureau ne doit pas représenter plus de la moitié du nombre des administrateurs par ordre de priorité fixé ci-dessous :*

1. *Président*
2. *Vice-Président*
3. *Secrétaire*
4. *Trésorier*
5. *Secrétaire Adjoint*
6. *Trésorier Adjoint* »

Il est demandé si quelqu'un a des questions. Pas de question.

Mme Émilie MORICHON annonce la clôture des votes à 18h10.

En attendant, Mme Charlotte BOYER, prestataire de services, se présente.

Juriste de formation et diplômée du Mastère Spécialisé en Science et Management de la Filière Équine, elle a créé son entreprise de prestations de services en 2018. Depuis, elle accompagne les associations de la filière équine à définir leur stratégie et à la rendre opérationnelle au quotidien. Pour l'AFH, elle sera présente environ 4 jours par mois pour remplir des missions variées dont le secrétariat, l'animation du réseau des adhérents, la transition numérique de l'association...



## AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 06 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com

Mme Emilie MORICHON partage les résultats et les présente :

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AFH, convoquée le mercredi 17 février 2021 au soir via l'outil de visioconférence ZOOM, chaque électeur est appelé à se prononcer sur les 4 votes ci-dessous.

Pour permettre à tous les adhérents de voter, les votes sont ouverts le mercredi 10 février 2021. Ils seront clôturés au cours de l'AGE.

Attention : jusqu'à la clôture des votes, vous pouvez modifier votre vote en cliquant à nouveau sur le lien transmis par mail.

Participation : 50% (42 votes exprimés)

Évènements »

Résultats

Traces des votes exprimés

**Approuvez-vous la modification des statuts telle que proposée dans le fichier annexé à la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire, aussi téléchargeable en cliquant ici ?**

**Pour rappel, il s'agit des modifications de l'article 1 sur le siège social et de l'article 7 sur le nombre d'administrateurs.**

Le «oui» l'emporte à 98% sur le «non» (2%).

Nombres de voix :

Oui : 40

Non : 1

Ne se prononce pas : 1

Il est demandé si quelqu'un a des questions. Pas de question.

M. Mathieu RINGLER remercie les membres de l'AFH et clôt l'AGE à 18h15.

Compte rendu établi le 24 mars 2021,

Le Président de l'AFH,  
Hervé ROUYAT

Le Secrétaire de l'AFH,  
Genest BRIGAND